

## MARCHE PUBLIC 2020 « fourniture de pain » Conditions générales

### Article 1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'achat de pain nécessaire au fonctionnement du service de restauration scolaire qui prépare entre 300 et 500 repas par jour (180 jours de fonctionnement, hors périodes de vacances scolaires zone B). Il s'agit de baguettes de pain entre 400 et 500 g ou de 250 g.

### Article 2. Durée du marché

Le marché « pain » est conclu pour l'année civile 2020 (à compter de la signature du marché jusqu'au 31 décembre 2020). Le marché est reconductible pour une durée de 1 an dans la limite de 2 reconductions.

En cas de non reconduction le pouvoir adjudicateur en informera le titulaire du marché deux mois avant.

### Article 3. Prix

Les prix consentis s'entendent franco de port et d'emballage, sans minimum de commande. Les modalités d'ajustement des prix doivent être indiquées.

### Article 4. Qualité

Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation, devront répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective.

### Article 5. Livraisons

Les livraisons sont effectuées tous les jours du lundi au vendredi avant 06h45. Le titulaire ne peut en aucun cas imposer un montant minimum de commande pour effectuer la livraison.

Un contrôle des produits est effectué au moment de la livraison. Les produits non conformes sont rejetés et non facturés.

### Article 6. Forme du marché

Le présent marché s'effectue à bons de commande en fonction des besoins. Le volume financier annuel estimé s'élève à 10.000 € HT.

### Article 7. Documents à fournir

Le candidat produira les documents suivants :

- le présent document de conditions générales signé ;
- l'offre du candidat (bordereau de prix ou catalogue spécifique) valant acte d'engagement établi en un seul original, dûment signé et paraphé valable à la date du dépôt de l'offre ;
- toutes documentations sous forme libre permettant d'apprécier au mieux la qualité de l'offre (fiches produits, approvisionnement, réception des commandes, moyens de transport, livraison, présentation de l'entreprise, ...)
- Les échantillons, faisant partie de l'offre, ne donneront pas lieu à facturation

### Article 8. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées sur le portail AJI au plus tard le lundi 2 mars 2020. Afin de nous permettre une analyse de la qualité des produits, des échantillons sont à livrer après prise de rendez-vous.

### Article 9. Facturation

La facture portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom et adresse du créancier,
- le n° d'inscription au registre du commerce, le n° SIRET
- le numéro de son compte bancaire ou postal (IBAN et BIC) tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- les nom et adresse du service acheteur,
- le relevé des fournitures livrées,
- le prix des fournitures livrées (hors TVA et TTC),
- le taux et le montant de la TVA,
- la date.

La facture devra obligatoirement être déposée sur le portail Chorus : <https://chorus.pro.gouv.fr>

N°SIRET de notre établissement : 20001489200018

### Article 10. Paiement

Les règlements des factures seront effectués par mandat administratif dans les délais et conditions réglementaires. Il ne sera accordé aucune avance forfaitaire ni acompte au titulaire du marché.

### Article 11. Résiliation

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, l'établissement peut résilier le contrat pour ce qui le concerne, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours. La résiliation se fait sans indemnité pour le titulaire.

Fait à Chaumont le 14 février 2020

L'ordonnateur,  
Pouvoir Adjudicateur,



Claude COUSIN

Lu et Accepté  
Le responsable légal de l'entreprise  
Prénom – Nom – Cachet de l'entreprise